

Devis pour une étude géologique de faisabilité d'assainissement individuel

M. Nicolas Rebut

(Etude suite sinistre sur dispositif réalisé)

- L'étude et les prescriptions seront réalisées conformément à l'arrêté du 7 Septembre 2009 et au DTU 64.1.
- Alp'Epur est adhérent du Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement (SYNABA), et s'engage à respecter la charte pour les études géo-pédologiques à la parcelle en assainissement non collectif.
- Alp'Epur est titulaire d'une garantie décennale (MMA) pour les études réalisées.

Contenu de l'étude :

Contexte particulier de l'étude

Une première étude a été réalisée par le cabinet Jamier Vial en 2001. Pour ce projet de 16 EH, l'étude a prescrit un filtre à sable drainé étanche avec rejet dans l'Hyère, du fait de terrains très peu perméables (5 mm/h). Le dispositif réalisé n'a pas respecté ce dimensionnement et a été réalisé pour 8 EH. De fait ce dispositif est maintenant colmaté.

Notre étude reprendra les données géologiques de la première étude de 2001. Il n'y a pas de sondages de prévus, le rejet sera effectué comme précédemment. L'objectif sera de préconiser une filière de 16 EH, en dispositif compact, en remplacement du dispositif réalisé.

1) Localisation et environnement immédiat des parcelles

Description sommaire de la situation (géographique et géologique) de l'emplacement. Projets d'assainissement collectif à terme retenus dans le zonage d'assainissement.

2) Résultats des investigations

Cf. étude Jamier Vial

3) Conclusions

Filière, dimensionnement et implantation préconisés

Précautions techniques d'usage

4) Annexes

Plan de situation au 1/25000

Plan parcellaire au 1/500 avec réseau hydrographique, localisation des sondages, indications de pente

Plan d'implantation des ouvrages au 1/500 (plan de masse)

Documentation technique récente

Délai de réalisation : rendu de l'étude dans les 15 jours suivant l'étude de terrain, sous réserve de la fourniture, des plans avec emplacement prévisionnel de l'habitation.

Validité de l'offre : 3 mois

Règlement à effectuer par chèque à réception de la facture d'intervention.

Coût :	400 € HT
TVA :	20 %
Coût total :	480 € TTC

Devis établi par Thierry Lef
24/01/17



M. Nicolas Rebut
devis accepté le :
Signature précédée de la mention "bon pour accord"



Alp'Epur
463 route du Lac
73 470 Novalaise
Tél / Fax : 04 79 25 34 50
alpepur@wanadoo.fr - www.alpepur.fr